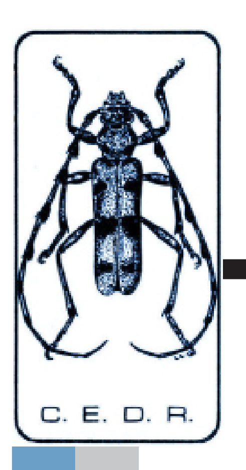


Club Entomologique ROSALIA

Bulletin n° 51 — **Novembre 2010**





RAPPEL

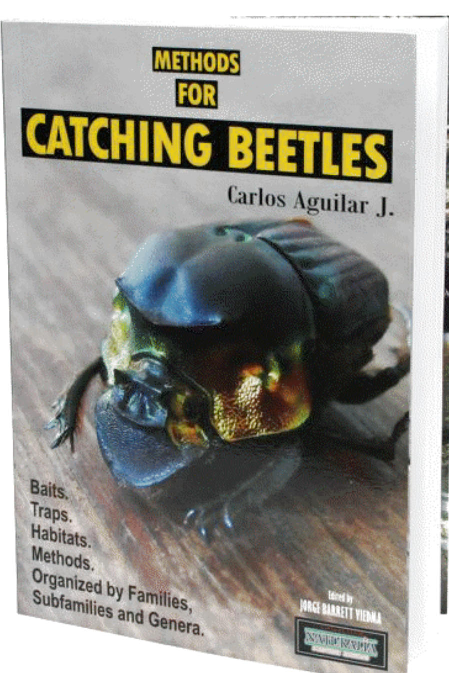


Le salon Naturissima se déroulera du 1er au 5 décembre 2010. Les membres du club qui souhaitent recevoir une invitation doivent prévenir Jacques Dalmon au plus tard le 10 novembre, soit au 04 76 42 44 30 (répondeur), soit par courriel à jacquesplm.dalmon@orange.fr.

En Rhône-Alpes, 10% de naturalité ?

Dans le numéro 8 (septembre 2010) de la revue Naturalité- La lettre de Forêts sauvages (en ligne à **http://www.forets-sauvages.fr/web/foretsauvages/100-naturalite-la-lettre-de-forets-sauvages.php**), un article traite de la naturalité en Rhône-Alpes.

Vient de paraître



METHODES DE CAPTURE DES COLEOPTERES
Par Carlos Julio Aguilar
Version anglaise
EDITION LIMITEE

De nombreuses méthodes ont été écrites sur la collection de coléoptères dans le monde. Toutefois, seules des communications très spécifiques ont été développés jusqu'à présent, par exemple : les pièges, ou sur les méthodes d'échantillonnage spécifiques de certaines familles ou genres de coléoptères de la planète.
Cet ouvrage vise à fournir au monde scientifique et aux étudiants un ensemble de connaissances et l'expérience de l'auteur et d'autres professionnels de l'entomologie, liées aux méthodes et techniques de capture, de transport et de conservation des coléoptères, regroupés dans un seul ouvrage.

http://www.naturalia-editions.com
info@naturalia-editions.com



Siège social :
MNEI, club ROSALIA
5 place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE
clubrosalia@free.fr
http://clubrosalia.free.fr

Le Groupement de Défense Sanitaire - Section Apicole de l'Isère

Pour rebondir sur la conférence de Lucien LESEIGNEUR sur les pollinisateurs, et notamment les abeilles, on trouvera ci-après une présentation de la section apicole du GDS de l'Isère.

Objectifs des GDS

- Agir pour améliorer la santé publique par l'amélioration de la santé animale.
- Contribuer à accroître le revenu des éleveurs en réduisant les coûts des maladies et de leurs traitements.
- Favoriser l'économie de l'élevage en garantissant la qualité sanitaire des animaux et de leurs produits.

Mission des GDS

Dans chaque département, ils rassemblent les éleveurs :

- pour accompagner les Services Vétérinaires dans la réalisation des prophylaxies officielles,
- pour conduire des programmes collectifs d'assainissement sanitaire,
- pour proposer aux éleveurs des services personnalisés dans des domaines de la santé animale, de l'hygiène et de la qualité sanitaire.

La section apicole du GDS (GDSA) de l'Isère est dirigée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des 1500 apiculteurs adhérents du département.
Elle est forte de 60 Agents Sanitaires bénévoles, nommés par Arrêté Préfectoral, au service de la santé de l'abeille et de la qualité des produits de la ruche. Ces 60 Agents Sanitaires bénéficient chaque année de remises à jour de leurs connaissances par des spécialistes reconnus.
Elle dispose d'un vétérinaire conseil avec lequel elle définit les actions sanitaires en collaboration avec la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV).
Par délégation de la DDSV, elle gère les déclarations annuelles de ruchers.

Grâce au GDSA, les apiculteurs de l'Isère bénéficient :

- D'un Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) qui permet aux apiculteurs de profiter d'une lutte coordonnée contre la varroase.
- De la possibilité d'acquérir en toute légalité, à un prix réduit, des médicaments officiellement reconnus efficaces et autorisés, c'est-à-dire ayant une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) grâce à une ordonnance de notre vétérinaire conseil indiquant posologie et mode d'emploi. L'autre seule solution légale pour obtenir ces médicaments autorisés est de solliciter une prescription de votre vétérinaire.
- De visites sanitaires gratuites sur leur demande en cas de suspicion de maladie ou dans le cadre de l'évaluation du niveau sanitaire du cheptel de l'Isère.
- De visites sanitaires payantes pour aider les apiculteurs notamment les débutants à apprendre les principaux gestes de l'hygiène en apiculture.

Comment devenir adhérent au GDSA

Les apiculteurs qui ont déclaré leurs ruches (c'est une obligation légale de tout apiculteur) peuvent adhérer au GDSA :

- Soit en adhérant à un des syndicats partenaires du GDSA (AD et SAD), la cotisation au GDSA étant incluse dans celle demandée par le syndicat,
- Soit en adhérant directement au GDSA en remplissant le bulletin d'adhésion sur le site du GDSA :

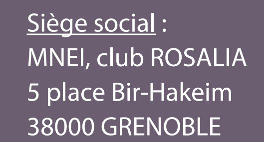
http://api.gds38.asso.fr

La prochaine réunion du club aura lieu le jeudi 18 novembre, salle Orchidée, à la Maison de la Nature et de l'Environnement de Grenoble, 5 place Bir-Hakeim. Ouverture des portes à 19 heures. La conférence sera présentée par un collectif et le sujet en sera : 'Les photos de l'année.'*
**** ATTENTION : 3ème jeudi de novembre*.**

Avec le soutien de :







Siège social :
MNEI, club ROSALIA
5 place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE